



Janvier 2023

SPÉCIAL PROMOTIONS 2023

Nous venons de réceptionner les documents concernant les avancements de grade et promotions internes 2023.

Les services et les directions sont en train de faire remonter leurs propositions.

Ces promotions seront rétroactives au 1er janvier 2023.

Suite à la loi concernant la transformation de la Fonction Publique, les promotions ne passent plus en CAP.

Nous devrions quand même avoir une réunion intersyndicale avec la Direction des Ressources Humaines afin de pouvoir demander des explications quant au nombre de promus comme nous le faisons auparavant en CAP.

La liste des agents promouvables est consultable au local syndical.

Vous trouverez ci-après le nombre d'agents promouvables et le nombre de postes ouverts pour les avancements de grade et pour les promotions internes.

Pour rappel, dans le cadre des négociations nationales concernant les lignes directrices de gestion applicables au 1er janvier 2021, la **CFDT** n'avait pas voté pour un texte entérinant la réduction des prérogatives des CAP et la suppression des conseils de discipline de recours. C'était la porte ouverte à l'arbitraire des employeurs.

Les critères retenus au sein de l'Eurométropole tiennent compte du statut, du déroulement de carrière et calibrage de poste ainsi que de la valeur professionnelle.

La **CFDT** avait aussi rappelé que le texte prévoyait l'obligation pour les collectivités de rendre les lignes de gestion accessibles aux agents.

L'administration nous a précisé que la communication se fera via le site Intranet Totems.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

PROMOTIONS 2023 - NOMBRE DE PROMOUVABLES / NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Grade d'avancement	Nbres
Filière technique	
Ingénieur en chef hors classe	10/10
Ingénieur principal	22/21
Ingénieur hors classe	73/9
Adjoint technique principal 2ème cl. (examen professionnel)	5/5
Adjoint technique principal 2ème cl.	72/72
Adjoint technique principal 1ère classe	140/140
Agent de maîtrise principal	51/41
Filière médico-sociale	
Médecin 1ère classe	1/1
Puéricultrice hors classe	1/1
Conseiller socio-éducatif hors cl.	1/0
Assistant socio-éducatif cl. excep.	9/9
Educateurs jeunes enfants cl. excep.	39/32
Auxiliaire de puériculture cl. supérieur	1/1
Agent social principal 2ème classe	3/3
Agent social principal 1ère classe	6/6
ATSEM principal 1ère classe	6/6
Filière police	
Brigadier-chef principal	7/7

Grade d'avancement	Nbres
Filière administrative	
Administrateur hors classe	10/?
Administrateur général	3/1
Attaché principal	15/13
Attaché hors classe	112/18
Attaché hors classe (VP)	21/1
Rédacteur principal 2ème classe (examen professionnel)	5+1HQ/ 5+1HQ
Rédacteur principal 2ème classe	42/15
Rédacteur principal 1ère classe (examen professionnel)	7/7
Rédacteur principal 1ère classe	64/21
Adjoint administratif principal 2ème classe	11/10
Adjoint administratif principal 2ème classe (examen professionnel)	1/1
Adjoint administratif principal 1ère classe	53/53
Filière culturelle	
Attaché ppal conservation patrimoine (examen professionnel)	4/4
Bibliothécaire principal	1/1
Professeur enseignement artistique HC.	3/1
Assistant de conservation ppal 2ème cl (examen professionnel)	1/1
Assistant de conservation ppal 2ème cl	5/3
Assistant de conservation ppal 1ère cl (examen professionnel)	4/4
Assistant de conservation ppal 1ère cl	21/12
Adjoint du patrimoine principal 2ème cl.	12/12
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	28/27
Filière animation	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	55/53
Adjoint d'animation principal 1ère classe	8/8



PROMOTIONS 2023 - PROMOTIONS INTERNES

GRADES DE PROMOTION	Agents remplissant les conditions statutaires au 01.01.2023	Nombre maximum d'agents pouvant être promus
Filière administrative		
Attaché (cadre B à cadre A)	672	12
Adjoint administratif ppal 1ère cl. → Rédacteur (cadre C à B)	229	8
Fonctionnaires territoriaux de catégorie C → Rédacteur (cadre C à B) (examen professionnel)	5	
Adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe → Rédacteur ppal 2ème cl. (examen professionnel)	5	
Filière technique		
Cadre d'emploi des Techniciens → Ingénieur (examen prof.)	13	11
Technicien principal 1ère classe → Ingénieur	122	
Cadre d'emploi agent de maîtrise → Technicien	557	7
Grade d'adjoint technique principal 1ère classe → Technicien	736	
Cadre d'emploi agent de maîtrise → Technicien principal 2ème classe (examen professionnel)	5	
Grade d'adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe → Technicien principal 2ème classe (examen professionnel)	0	
Grade adjoint technique principal 1ère et 2ème classe ou cadre d'emploi ATSEM → Agent de maîtrise	1278	30
Cadre d'emploi des adjoints techniques ou des ATSEM → Agent de maîtrise (examen professionnel)	15	0
Filière culturelle		
Conservateur du patrimoine (cadre A à A)	4	1
Attaché conservation du patrimoine (cadre B à A)	68	1
Assistant de conservation principal 1ère et 2ème classe → Bibliothécaire	66	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère et 2ème classe → Assistant de conservation	113	7
Adjoint du patrimoine principal 1ère et 2ème classe → Assistant de conservation ppal 2ème classe (examen prof.)	0	
Filière police municipale		
Cadre d'emploi des agents PM → Chef de service PM	2	1
Brigadier-chef ppal et chef de police → Chef de service PM	85	

PROMOTIONS 2023 - PROMOTIONS INTERNES

GRADES DE PROMOTION		Agents remplissant les conditions statutaires au 01.01.2023	Nombre maximum d'agents pouvant être promus
Filière sportive			
Opérateur des APS qualifié ou principal	→ Educateur APS	2	1
Filière animation			
Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe	→ animateur	46	1

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



LA Cfdt EST AUSSI FORCE DE PROPOSITIONS.



Syndicat Cfdt – Interco
de l'Eurométropole de STRASBOURG

Locaux : 21 rue de Berne - 1er étage Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale : Centre Administratif / 1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique